Contrat de location

Objet loué : ☐ **Salle Montajoie située dans l'Ancien collège** ☐ **CHF 120.00**
☐ **Caution** ☐ **CHF 50.00**

Au vu de son emplacement, la salle n'est louée que pendant la journée de 08h00 à 20h00.

Date de la réservation : _____ **Heure de début :** _____

Genre de manifestation : _____

Personne responsable de la location :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____ **Courriel :** _____

Reconnaissance et reddition des locaux : Le locataire est chargé de prendre contact suffisamment à l'avance (une semaine au minimum) avec le Service de la voirie au 078 911 57 57. La reddition de la salle doit également se faire avec le responsable ci-dessus.

Le locataire atteste être assuré en responsabilité civile (RC) conformément à la manifestation ou à la location, ainsi de prendre à sa charge tous les dommages qui interviendraient durant l'utilisation de la chose louée, jusqu'à la reddition des locaux.

La salle doit être rendue parfaitement propre selon les conditions du règlement. D'éventuels frais de conciergerie et de service du feu sont à la charge du locataire.

L'original est à renvoyer rempli et signé à la Commune de et à – 1442 Montagny-près-Yverdon. Une copie sera retournée au locataire et tiendra lieu de confirmation de la réservation.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de la salle et en accepter les conditions et s'engage personnellement au présent contrat.

Montagny-près-Yverdon, le _____

Le Locataire

Autorité communale

Pour le remboursement de la caution :

IBAN N° : _____

Titulaire du compte : _____

Adresse complète : _____

Annexe : Règlement d'utilisation de la salle Montajoie située dans l'Ancien collège